

COMMUNE DE TIEFFENBACH

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 janvier 2012

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

Sont présents : MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., BERRON F., JUNG A.,
KLEITZ R., LUTSCH F, SCHNEIDER S., ZENSES M,
Mme REUTENAUER C.

Absent excusé : ----

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 10

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2011
2. Eclairage public : rue des églises
3. Assainissement : rue des églises
4. Tarifs location mille club
5. Tarifs poubelles mille club
6. Subvention ASCADIE
7. Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
8. Divers

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rajout des points N° 6 et 7 à l'ordre du jour.

--- o O o ---

1. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2011

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 16.12.2011.

2. Eclairage public : rue des églises

Dans le cadre des travaux d'amélioration de l'éclairage public, rue des églises,
Vu le dossier technique remis le 18/1/2012 par le cabinet LAMBERT de Sarre-Union,
Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'Avant-projet pour un montant de 34.641,71 € H.T.
- de créer les ressources nécessaires au financement de l'opération
- de solliciter les subventions dont peut bénéficier cette opération
- d'adjuger les travaux à concourir sous forme d'appel d'offre

- d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la CAO chargée de l'ouverture des plis, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

3. Assainissement : rue des églises

Dans le cadre des travaux d'amélioration d'assainissement pluviale, rue des églises,
Vu le dossier technique remis le 18/1/2012 par le cabinet LAMBERT de Sarre-Union,
Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'Avant-projet pour un montant de 73.514,95 € H.T.
- de créer les ressources nécessaires au financement de l'opération
- de solliciter les subventions dont peut bénéficier cette opération
- d'adjuger les travaux à concourir sous forme d'appel d'offre
- d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la CAO chargée de l'ouverture des plis, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

4. Tarifs location mille club

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer à compter du 1^{er} février 2012, les tarifs de location du mille club suivants :

Pour les habitants du village :

- **la salle :** 80 € par jour
40 € par ½ journée
- **la cuisine :** 40 € par jour
30 € par ½ journée
- **le chauffage :** 5 € par heure
- **les frais de nettoyage :** 10 € par heure

Pour les utilisateurs non domiciliés dans la commune :

- **la salle :** 120 € par jour
- **la cuisine :** 60 € par jour

5. Tarifs poubelles mille club

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer le tarif de la poubelle supplémentaire du mille club à 10 €.
Une poubelle étant comprise dans le tarif de la location de la salle.

6. Subvention : Ascadie

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association ASCADIE sollicite la commune pour une subvention dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement éducatif pour un enfant du village afin de permettre des séances de natation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 20 € à l'association ASCADIE.

Les crédits seront prévus au budget primitif de 2012.

7. Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 4 octobre 2011,

Considérant que la mise en place du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux collectivités et établissements publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin avait proposé une intervention pour l'accompagnement dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre en place le document unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le cocontractant sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

8. Divers

Le Maire,

Les Conseillers,

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE TIEFFENBACH**

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 janvier 2012

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

Sont présents : MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., BERRON F., JUNG A.,
KLEITZ R., LUTSCH F, SCHNEIDER S., ZENSES M,
Mme REUTENAUER C.

Absent excusé :

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 10

2. Eclairage public : rue des églises

Dans le cadre des travaux d'amélioration de l'éclairage public, rue des églises,
Vu le dossier technique remis le 18/1/2012 par le cabinet LAMBERT de Sarre-Union,
Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'Avant-projet pour un montant de 34.641,71 € H.T.
- de créer les ressources nécessaires au financement de l'opération
- de solliciter les subventions dont peut bénéficier cette opération
- d'adjuger les travaux à concourir sous forme d'appel d'offre
- d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la CAO chargée de l'ouverture des plis, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'envoi en Sous - Préfecture
le 27.1.2012 et de la publication du 27.1.2012.

Le Maire,
R. LETSCHER

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE TIEFFENBACH**

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 janvier 2012

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

Sont présents : MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., BERRON F., JUNG A.,
KLEITZ R., LUTSCH F, SCHNEIDER S., ZENSES M,
Mme REUTENAUER C.

Absent excusé :

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 10

3. Assainissement : rue des églises

Dans le cadre des travaux d'amélioration d'assainissement pluviale, rue des églises,
Vu le dossier technique remis le 18/1/2012 par le cabinet LAMBERT de Sarre-Union,
Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'Avant-projet pour un montant de 73.514,95 € H.T.
- de créer les ressources nécessaires au financement de l'opération
- de solliciter les subventions dont peut bénéficier cette opération
- d'adjuger les travaux à concourir sous forme d'appel d'offre
- d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la CAO chargée de l'ouverture des plis, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'envoi en Sous - Préfecture
le 27.1.2012 et de la publication du 27.1.2012.

Le Maire,
R. LETSCHER

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE TIEFFENBACH**

**-----
EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
-----**

Séance du 27 janvier 2012

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

Sont présents : MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., BERRON F., JUNG A.,
KLEITZ R., LUTSCH F., SCHNEIDER S., ZENSES M,
Mme REUTENAUER C.

Absent excusé :

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 10

4. Tarifs location mille club

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer à compter du 1^{er} février 2012, les tarifs de location du mille club suivants :

Pour les habitants du village :

- la salle : 80 € par jour
40 € par ½ journée
- la cuisine : 40 € par jour
30 € par ½ journée
- le chauffage : 5 € par heure
- les frais de nettoyage : 10 € par heure

Pour les utilisateurs non domiciliés dans la commune :

- la salle : 120 € par jour
- la cuisine : 60 € par jour

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'envoi en Sous - Préfecture le 27.1.2012 et de la publication du 27.1.2012.

Le Maire,
R. LETSCHER

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE TIEFFENBACH**

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 janvier 2012

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

Sont présents : MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., BERRON F., JUNG A.,
KLEITZ R., LUTSCH F., SCHNEIDER S., ZENSES M,
Mme REUTENAUER C.

Absent excusé :

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 10

5. Tarifs poubelles mille club

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer le tarif de la poubelle supplémentaire du mille club à 10 €.

Une poubelle étant comprise dans le tarif de la location de la salle.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'envoi en Sous - Préfecture le 27.1.2012 et de la publication du 27.1.2012.

Le Maire,
R. LETSCHER

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE TIEFFENBACH**

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 janvier 2012

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

Sont présents : MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., BERRON F., JUNG A.,
KLEITZ R., LUTSCH F, SCHNEIDER S., ZENSES M,
Mme REUTENAUER C.

Absent excusé :

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 10

6. Subvention : Ascadie

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association ASCADIE sollicite la commune pour une subvention dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement éducatif pour un enfant du village afin de permettre des séances de natation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 20 € à l'association ASCADIE.

Les crédits seront prévus au budget primitif de 2012.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'envoi en Sous - Préfecture le 27.1.2012 et de la publication du 27.1.2012.

Le Maire,
R. LETSCHER

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE TIEFFENBACH**

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 janvier 2012

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

Sont présents : MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., BERRON F., JUNG A.,
KLEITZ R., LUTSCH F., SCHNEIDER S., ZENSES M,
Mme REUTENAUER C.

Absent excusé :

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 10

7. Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 4 octobre 2011,

Considérant que la mise en place du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux collectivités et établissements publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin avait proposé une intervention pour l'accompagnement dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre en place le document unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le cocontractant sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'envoi en Sous - Préfecture le 27.1.2012 et de la publication du 27.1.2012.

Le Maire,
R. LETSCHER